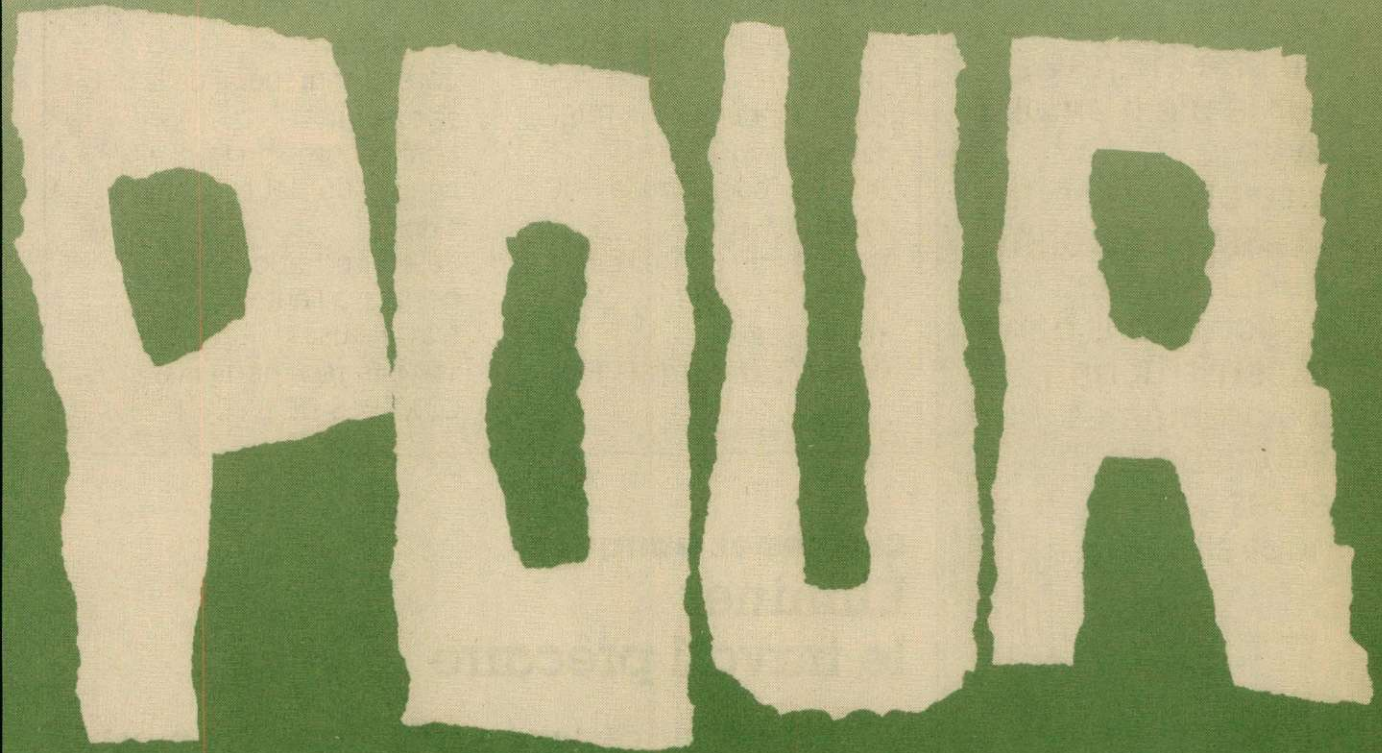


nouvelles
CSN

numéro
208

Service de l'information
1601, de Lorimier
Montréal H2K 4M5

11 avril 1984



LE PLEIN EMPLOI



**TRAVAILLER MOINS LONGTEMPS
POUR
TRAVAILLER PLUS NOMBREUX**
FÊTE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES 1^{er} MAI 1984

NOUVELLES CSN

Numéro 208

Dans ce numéro, notre dossier porte sur la préparation des diverses activités qui entourent cette année le premier mai, ainsi qu'une entrevue sur le plein emploi avec le vice-président de la CSN, Christophe Auger. Plus les négociations dans la construction, les problèmes en Gaspésie, et les petites nouvelles

Rédaction

Jean-Noël Bilodeau
Michel Crête
Guy Ferland
Henri Jalbert
Jean-Pierre Paré
Edith Pariseau
Michel Rioux

Collaboration

Luc Latraverse

Photographie

Hélène Rochon
Archives CSN
Pierre Gauvin-Evrard

conception graphique

Jean Gladu/Tricycle

composition

Tricycle Compo

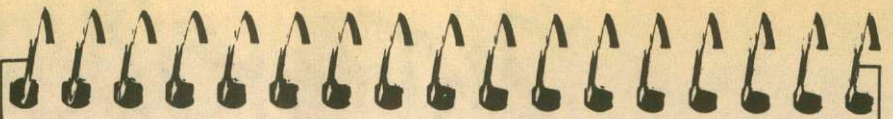
impression

Interlitho

distribution

l'équipe de distribution de
la CSN (514) 598-2233

NOUVELLES CSN, organe officiel de la CSN, paraît toutes les deux semaines, à l'intention des travailleuses et travailleurs. Pour nous contacter, téléphoner au service d'information de la CSN (514) 598-2155 ou utiliser le réseau-télex de la CSN.



agenda du mouvement

11-12-13 avril

Bureau fédéral
du Commerce

12-13 avril

Bureau fédéral de la FNEEQ

12-13-14 avril

Bureau fédéral de la FNC

12-13-14 avril

Congrès du Conseil central
de Granby

16-17-18-19 avril

Conseil fédéral de la FAS

17-18-19 avril

Conseil fédéral de la FTPF

25-26-27 avril

Conseil confédéral de la CSN

26-27 avril

Mini congrès du Conseil
central du Haut-Richelieu

1 mai

Fête internationale
des travailleurs et
travailleuses

13-14-15-16-17-18-19 mai

CONGRÈS DE LA CSN

Caisses et banques

Éliminer

le travail précaire

Plus d'une centaine des 124 syndicats d'institutions financières affiliées à la Fédération du commerce (CSN), négocieront le renouvellement des conventions de quelque 1,500 employé-e-s dans les prochaines semaines et les prochains mois. Ces syndicats sont composés dans une proportion de 95% de femmes.

L'enjeu des négociations cette année est l'élimination du travail précaire sous toutes ses formes: temps partiel, postes temporaires, etc...

En 1982 ce secteur avait été marqué par de

longs conflits opposant les syndicats CSN au Mouvement Desjardins, Les syndicats CSN de 7 caisses populaires de la région de Lanaudière représentant 110 employé-e-s ont effectué une grève de 5 mois dont les litiges principaux étaient: la reconnaissance syndicale et les augmentations salariales.

Cette ronde de négociations arrive à un moment où le Mouvement Desjardins, rapportent les média, affiche une performance financière supérieure à ses concurrents. Son actif est de \$17 milliards.

La CSN-Construction mobilise contre le travail au noir

- 1) Dénonce l'absence de réglementation du programme «Équerre»
- 2) Exige la fin des contributions des salariés au programme Corvée-Habitation
- 3) Revendique une solution «politique» pour arrêter les travaux de tout chantier au noir.

Plus de 1,200 travailleurs de la CSN-Construction, soit le double du nombre de manifestants prévus, ont dénoncé le 9 avril, dans 17 régions du Québec, le travail au noir dans l'industrie de la construction, et exigé la tenue d'une commission parlementaire pour trouver une solution politique à ce problème grave.

Les travailleurs ont notamment dénoncé l'absence de réglementation gouvernementale dans le programme de rénovation domiciliaire récemment lancé par le gouvernement québécois et qui favorise, selon eux, les braconniers de l'industrie et les occasions de travail au noir.

Ce programme de 32 millions du ministère de l'Habitation et de la protection du consommateur ne fera qu'accentuer le déséquilibre des relations de travail de l'industrie en favorisant une main-d'œuvre parallèle et sous-payée.

«Équerre» n'offre aucune garantie d'emploi pour les vrais travailleurs de la construction», soulignent les porte-parole de la CSN, d'autant plus qu'une étude récente commandée par le même ministère révèle que l'industrie instable de la rénovation favorise l'embauche, sur les chantiers de \$10,000 et moins, de plus de 75% de travailleurs non classifiés de la construction.

Les membres de la CSN-Construction estiment que ce programme est une volte-face des administrateurs gouvernementaux face à la résistance des administrateurs de Corvée-Habitation à recycler les surplus prévisibles de près de \$40 millions dans la rénovation domiciliaire.

Il est clair que les surplus de Corvée-Habitation sont les sommes que le ministre Guy Tardif récupère pour le programme Équerre, ce qui signifie que les travailleurs de la construction financeront, directement, au cours des deux prochaines années, la main-d'œuvre au noir de leur industrie.

C'est pourquoi les membres de la CSN-Construction exigent que cessent immédiatement, au 1^{er} mai, leurs contributions au programme Corvée-Habitation.

Une solution politique

Il ne fait plus de doute également que le gouvernement doit trouver, d'urgence, une solution **politique** au problème phénoménal d'un tel braconnage.

Et à cet effet, ont été déposées les conclusions de l'enquête menée par la CSN sur ces chantiers noirs, dont voici les principales recommandations:

1- L'application sévère et soutenue du règlement de placement de l'industrie de la construction par le renforcement des services d'inspection et d'enquêtes de l'Office de la Construction du Québec et l'attribution du pouvoir aux représentants syndicaux de vérifier les permis de travail et les licences d'entrepreneurs.

2- L'arrêt immédiat des travaux de tout chantier «au noir» susceptible d'abriter une main-d'œuvre clandestine ou la présence d'entrepreneurs sans permis.

Session de formation internationale

LE SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE AU QUÉBEC ET DANS LE MONDE

À Québec, les 28, 29 et 30 mars, la CSN organisait une session de formation internationale sur l'agro-alimentaire. Une quarantaine de syndiqué(e)s de la Fédération du Commerce, représentant diverses industries (abattoirs, meuneries, boulangeries, laiteries, chaînes d'alimentation...) ont échangé avec des délégués venus du Brésil, Piragibe Castro Alvez et Pedro Tonelli, tous deux membres de la Centrale Unique des Travailleurs brésiliens et des délégués bretons membres de la CFDT en France, Yvon Lejeune et Loïc Cauret.

l'agro-alimentaire au Québec

À partir d'une étude très fouillée du système agro-alimentaire québécois, le professeur Guy DeBailleul de l'Université Laval a dressé un portrait complet de ce secteur et de son importance dans l'économie. Des discussions en ateliers ont mis en lumière le contrôle de l'agro-alimentaire en fonction des stratégies syndicales, la part respective du capital étranger, des coopératives, des PME. On s'est attardé sur l'évolution des modèles de consommation alimentaire, sur le rapport entre les revenus et le type de consommation qui prouve par exemple, que plus les revenus sont faibles, plus le coût d'un même panier de provisions est élevé.

Les débats ont également porté sur l'impact des nouvelles technologies dans ce secteur, les politiques gouvernementales de Québec et d'Ottawa, les problèmes de la malnutrition et de la faim au Québec et dans le monde.

le cas du Brésil

Dans ce pays du Tiers-Monde, le secteur agro-alimentaire occupe 18 millions de travailleurs agricoles et de petits producteurs sur une main-d'oeuvre totale de 48 millions. On y retrouve, côte à côte, des méthodes d'exploitation datant du Moyen-Âge (métayage) et la grande industrie moderne, contrôlée

en grande partie par des multinationales aux noms familiers: Ralphston-Purina, Lever Bros., Standard Brands, Nestlé, Yoplait... Compte tenu de l'énormité de la dette extérieure (\$100 milliards), l'agriculture est beaucoup développée en fonction des marchés d'exportation. Le Brésil est un gros exportateur de soya, de sucre, de café, de cacao... Dans la province du Nord-est, la sécheresse a déjà provoqué la mort de deux millions d'habitants, le taux de mortalité infantile est de l'ordre de 250 par 1.000!

Près de 40% des travailleurs dans le pays gagnent le salaire minimum qui est d'environ \$50 par mois. Il en faudrait trois fois plus pour remplir un panier de provisions normal.

La CUT

La Centrale Unique des Travailleurs brésiliens s'est développée, depuis 1965, malgré la répression brutale du régime militaire à l'endroit des dirigeants

syndicaux combattifs. Bien qu'illé-gale, la CUT représente aujourd'hui un nombre important de travailleuses et travailleurs dans la plupart des grands secteurs de l'économie et dans les grands centres. Pour répondre aux particularités du contexte brésilien, la CUT possède à la fois ses propres structures parallèles et travaille à l'intérieur des syndicats officiels, complètement inféodés au pouvoir, où elle constitue l'opposition syndicale. Une opposition qui a su profiter des brèches dans la constitution des syndicats officiels pour se gagner des secteurs entiers tels la métallurgie et l'agriculture. Après cinq ans de préparation par le tenue de conférences régionales et nationale, la CUT a tenu son congrès de fondation en 1983, un congrès rassemblant 5.600 délégué(e)s. Aujourd'hui, elle dirige des mouvements de grève comme celui des métallos à Sao Paulo qui a duré 33 jours, même si le droit de grève est à toute fin pratique inexistant.



Pedro Tonelli, président de la Fédération des travailleurs de la région du Parana et **Piragibe Castro Alvez**, économiste à la CUT.

SITUATION EXPLOSIVE EN GASPÉSIE

Hermel Dufresne, président du syndicat de Rivière-aux-Renards, a été très clair à la fin de la rencontre pour amener la reprise des pêcheries en Gaspésie. «Il y a des choses qu'on n'endurera pas longtemps, comprenez-vous», a-t-il dit en s'adressant au ministre Pierre de Bané, au représentant des Pêcheries Cartier, les nouveaux propriétaires des usines de transformation du poisson, et aux autres intervenants présents à la rencontre convoquée par la CSN à Gaspé.

Mais au-delà des personnes présentes, le message s'adressait aussi au ministre québécois Jean Garon, qui n'avait pas daigné faire acte de présence. «S'il faut faire sauter des têtes pour retrouver nos emplois, nous n'hésiterons pas», ajoutait-il.

Les prochaines semaines seront cruciales pour les travailleurs et travailleuses des usines de pêcheries de Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine, dont environ 1100 sont membres de syndicats affiliés à la fédération du Commerce (CSN). Et le risque de voir la situation devenir de plus en plus explosive se précise, surtout que le ministre Jean Garon ne semble pas pressé de prendre les mesures qui relèvent de sa juridiction et qui auraient pour effet de faciliter la reprise de la saison.

«Irresponsable»



Jean (Napoléon) Garon

Les querelles de juridiction entre le gouvernement fédéral et le Québec peuvent se faire à différents niveaux. Le ministre Garon, responsable de l'industrie des pêches, tient celle touchant la juridiction sur les pêches à un niveau particulièrement bas.

Prenant la parole dès l'ouverture de la réunion, le président de la CSN, Gérald Larose, entouré de la présidente de la fédération Louise Parent et de la présidente du Conseil central Simone Voisine, a qualifié le ministre québécois d'irresponsable.

«M. Garon témoigne d'un profond mépris à l'endroit de travailleurs et de travailleuses qui n'ont pas les moyens de faire les frais de chicanes constitutionnelles», de dire le président de la centrale au sujet de l'absence du ministre québécois.

Au ministre de Bané et au représentant des industries Cartier, qui ont pris le relais des Pêcheurs Unis, le président Gérald Larose a fait savoir que tous les travailleurs des usines de transformation du poisson devaient retrouver leur emploi. «Il faut inventorier toutes les formules, ajoutait-il, et il n'est absolument pas question de faire une croix sur les usines de St-Maurice et de Havre-aux-Maisons».

Québec

Dans sa juridiction, le Québec doit émettre les permis d'exploitation des usines, actuellement en voie de reconstruction pour être normalisées. Il pourrait aussi homologuer le chantier maritime de Gaspé, qui reprendrait ses activités à quelques jours d'avis. Mais le ministre Garon s'entête à dire non, comme il s'entête à vouloir ouvrir une deuxième usine à Newport alors que celle de Paspébiac est fermée.



Le 30 mars, à l'invitation de la CSN, presque tous les intervenants intéressés à l'ouverture de la saison de la pêche en Gaspésie ont participé à une assemblée publique à Gaspé présidée par le vice-président responsable du dossier, Christophe Auger. Seul le gouvernement québécois n'a pas daigné répondre à l'invitation. Une trentaine de représentants des syndicats locaux étaient présents.

LE PLEIN EMPLOI

En tout temps, les revendications mises de l'avant par la CSN en matière de plein emploi ont été accompagnées de propositions concrètes pour y arriver. Les revendications amenées à l'occasion du premier mai vont dans le même sens, et sont l'occasion pour Nouvelles CSN d'aller plus loin sur cette question avec le responsable politique de ce dossier, le vice président de la CSN, Christophe Auger.

Nouvelles CSN: Il y a cent ans, le monde ouvrier se battait pour la réduction du temps de travail et l'obtention de la journée de 8 heures. Aujourd'hui, notre revendication pour le plein emploi n'est-elle pas reliée directement à une nouvelle bataille pour la réduction du temps de travail?

Christophe Auger: Effectivement, la réduction du temps de travail, la création d'emplois, l'amélioration des conditions de travail et de vie, tous ces objectifs sont intimement liés entre eux, ils ne vont pas l'un sans l'autre. C'est d'ailleurs pour ça qu'à chaque fois qu'on a parlé de plein emploi, on a mis de l'avant une série de mesures concrètes pour le réaliser.

Globalement, on demande des réductions de temps de travail, mais aussi l'allongement du nombre minimum de semaines de vacances payées, des congés-éducation, le partage des gains de productivité amenés par les changements technologiques, la protection de l'emploi.

Nouvelles CSN: Comment faire le lien entre ces revendications qui, au départ, peuvent sembler différentes?

Christophe Auger: Si on obtient par exemple une amélioration de la loi 126 qui régleme les normes minimales de travail, qui obligerait les employeurs à donner quatre semaines de vacances minimum par année au lieu de deux, inévitablement tu crée de l'emploi supplémentaire. C'est la même chose, dans une usine où on revendique l'abolition du temps supplémentaire obligatoire. Nécessairement, il faudra que l'employeur embauche plus de travailleurs.

Dans les deux cas, ce sont des mesures créatrices d'emplois.

Nouvelles CSN: Peut-on dire que dans les faits, plusieurs syndicats travaillent concrètement à la création d'emplois?

Christophe Auger: Cela se vérifie un peu partout. Dans les usines à papier ou dans les chantiers maritimes où les revendications (réduction du temps de travail, amélioration des caisses de retraite, planchers d'emploi, négociations des changements technologiques, etc.) sont par leur nature

même créatrices d'emplois. Dans les media où, dans plusieurs cas, on a réussi à obtenir la semaine de quatre journées de huit heures. Dans le secteur public, la bataille est engagée depuis longtemps. Prenons l'exemple des batailles menées dans le soutien scolaire et collégial ou encore dans les affaires sociales contre les fusions de postes ou encore contre les coupures, où les travailleurs et travailleuses amènent des revendications qui vont exactement dans ce sens: c'est-à-dire qu'ils réclament des mesures pour protéger les emplois existants, améliorer la qualité des services, et créer les postes né-



1 TRAVAILLER MOINS LONGTEMPS
POUR
TRAVAILLER PLUS NOMBREUX
FÊTE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES 1^{er} MAI 1984

cessaires pour que ces services soient réellement assumés.

Même chose dans l'éducation quand les professeurs du secteur collégial revendiquent l'annulation des hausses de tâches. Si on veut protéger la qualité du système d'éducation, on ne peut laisser le gouvernement couper les emplois au moment même où il y a une croissance des effectifs scolaires.

Nouvelles CSN: Finalement, nous sommes entrés résolument dans une ère de revendication pour l'emploi, même si cette bataille prend des formes différentes d'un secteur à l'autre?

Christophe Auger: C'est en effet le cas. Et, ce qu'il faut souligner, c'est que c'est également la préoccupation de l'ensemble des travailleurs et des travailleuses. C'est pour cette raison que sur notre terrain de bataille privilégié, celui de la négociation de nos conventions collectives, on se bat partout pour des clauses qui sont directement reliées à notre principale revendication: la protection et la création d'emplois.

Cependant, il ne faut pas oublier les revendications qui ont été mises de l'avant au niveau politique. Elles sont tout aussi importantes.

On a parlé du temps de vacance. Parlons un peu de l'âge de la retraite. Quand on a revendiqué le déplafonnement de l'âge de la retraite, on a accompagné cette revendication d'une autre qui, elle, visait à abaisser l'âge de la retraite à 60 ans, en rendant possible une retraite anticipée à des conditions décentes.

Cette revendication globalement en même temps qu'elle permet aux travailleurs et aux travailleuses de pouvoir choisir le moment de leur retraite, ouvre obligatoirement le marché du travail aux plus jeunes. Elle a un effet chez les plus vieux en leur garantissant des revenus plus décents, et chez les plus jeunes en leur procurant des chances d'emplois.

Nouvelles CSN: Finalement, la même problématique pourrait s'appliquer en ce qui concerne les congés-éducation?

Christophe Auger: En gros, c'est un peu le même phénomène. Ce qu'on revendique dans le cas des congés-éducation, c'est une plus grande possibilité pour les travailleurs et travailleuses d'accéder à la formation: une politique de recyclage dans les cas des changements technologiques, des mesures correctives pour les groupes sous-scolarisés.

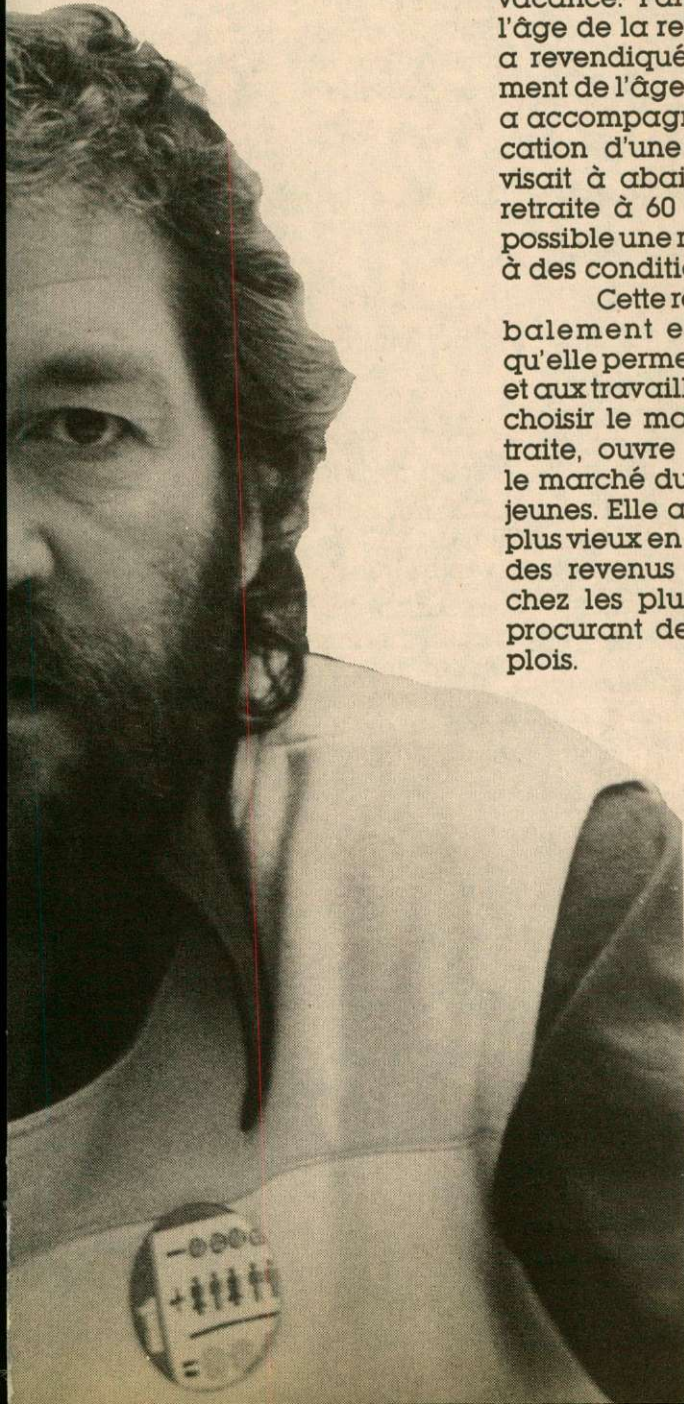
Dans les faits, une plus grande égalité des chances pour toutes et tous en ce qui a trait à l'enseignement et à la formation.

L'effet principal de nos revendications en la matière, serait de protéger les travailleurs et travailleuses plus âgés qui perdent leur emploi, en leur fournissant la formation nécessaire pour se recycler. À la place, le gouvernement du Québec pratique une politique de «patchage», et manoeuvre pour cacher son incapacité d'établir une véritable politique de main-d'oeuvre et son incohérence.

Avec les budgets dont il dispose, plutôt que d'établir une politique de main-d'oeuvre soutenue par une politique d'éducation permanente, il se limite à la création d'emplois temporaires. On est donc loin, au gouvernement, d'une politique de plein emploi.

Nouvelles CSN: Le thème du premier mai (travailler moins longtemps pour travailler plus nombreux) est donc tout-à-fait approprié?

Christophe Auger: C'est la grande préoccupation qu'on retrouve partout: lutter contre le chômage, contre le travail précaire, pour de meilleures conditions de travail. Il faut aussi se rappeler que la première manifestation du premier mai, en 1886, portait sur la réduction du temps de travail. Encore aujourd'hui, c'est une de nos préoccupations majeures, dans le cadre de notre revendication de base: le plein emploi.



Côte Nord

- 29 avril: Souper communautaire et soirée dansante à compter de 18h00 à la polyvalente des Rives à Haute-Rive.
- 1^{er} mai: Manifestation à 17h00. Départ de la polyvalente des Rives.

Laurentides

- 1^{er} mai: 17h30 à 19h00: souper communautaire
19h00: manifestation chez le député de Prévost, Robert Dean, nouveau ministre du Revenu, afin de monter l'opposition aux projets de loi 40, 42, 43 et de lui faire connaître les revendications des ouvriers de la Construction.
20h30: soirée musicale.

Montréal

- 1^{er} mai: Manifestation pour le droit au travail
Rassemblement au coin des rues St-Laurent et boul. St-Joseph à 19h00.
Fête populaire: au Paladium de Montréal, au 1650 rue Berri (au coin des rues Berri et DeMaison-neuve.)

Trois-Rivières

- À confirmer: Un souper communautaire, une manifestation dans les rues et une soirée dansante.

Sept-Iles

- 1^{er} mai: 17h00: manifestation dans les rues de Sept-Iles.
Départ devant le bureau du député fédéral pour se terminer chez le député provincial.
18h00: souper aux fèves au lard ponctué d'animation et d'interventions.
20h30: soirée dansante.

Shawinigan

- 28 avril: Buffet froid et soirée dansante au Club de golf local

Québec

- 1^{er} mai: Sous-sol de l'église St-Fidèle
13h30: Ateliers avec thèmes
17h00: Découvertes des luttes urbaines et ouvrières
19h00: Souper communautaire
20h00: Constat des luttes vécues par la coalition régionale.

Rivière Ouelle

- 27 avril: Discours et soirée culturelle

Charlevoix

- 28 avril: Discours et soirée culturelle
Lieu à déterminer

Portneuf

- 1^{er} mai: A St-Raymond
- 2 mai: À St-Marc des Carrières
- 3 mai: À Donnacona, visionnement du film «La Turlute des années dures», avec animation
- 4 mai: Au sous-sol de l'église de Donnacona, théâtre pour enfants, souper communautaire et soirée culturelle avec le visionnement du vidéo sur la Grande marche réalisé par le CLSC Basse-Ville de Québec.



«TRAVAILLER MOINS
POUR TRAVAILLER PLUS

Le 1^{er} mai dans

Rimouski

À confirmer.

St-Jean

- 3 et 4 mai: Mini-congrès spécial du Conseil central (CSN)
- 4 mai: Un «5 à 7» avec buffet froid, suivi d'une soirée dansante.

Nord-Ouest québécois

- À confirmer: Visionnement du film «Noranda» des réalisateurs abitibiens Daniel Corvec et Robert Monderie. Un 60 minutes sur l'état de santé des ouvriers de la mine Noranda ainsi que sur la pollution environnante.

Victoriaville

- 27 avril: Souper et soirée de solidarité
- 28 avril: Théâtre Parminou: «Ya de la paix sur la planche»
- 1^{er} mai: Visionnement du vidéo de Normand Thibault et de la CSN: «Qui veut la vie», mettant en vedette Marcel Sabourin, Hubert Loïselle, Louise Dussault. À 19h00.

Thetford Mines

- 1^{er} mai: Un «5 à 7» et un souper communautaire.
- 5 mai: Célébration d'un grand syndicaliste de la région: Nazaire Paquette à East Broughton.

Saguenay

- 1^{er} mai: Kiosques, spectacles en soirée.

Drummondville

- 1^{er} mai: En après-midi, visionnement de deux diaporamas réalisés par le Conseil central de Drummondville: «La Grande marche» (la crise de l'emploi) et «La Femme piégée». Souper communautaire suivi de la pièce de théâtre «Marie brûle-t-elle?» de la troupe du «Premier mai». Après, rafraîchissements, etc.

Granby

À déterminer.

Outaouais

Soirée de solidarité. Lieu à déterminer.

Lanaudière

Le 1^{er} mai dans la région Lanaudière sera une occasion de rappeler les luttes qui ont marqué cette région il y a dix ans (Firestone, Gypsum, etc.) et celles de cette année.

Souper communautaire et soirée dansante.

Sorel-Tracy

- 28 avril: 13h00: Journée récréative avec clowns et marionnettes
18h00: Souper
20h00: Soirée de solidarité
- 29 avril: 17h00: Kiosques
20h00: Théâtre
- 30 avril: Colloque sur l'emploi: Invités: les députés de la région et le ministre Rodrigue Biron.
- 1^{er} mai: Manifestation à 17h30.

Sherbrooke

- 30 avril: Conférence de presse sur l'accès à la syndicalisation
- 1^{er} mai: 17h00 à 20h30: punch, buffet, conférences.
Conférenciers invités: un vice-président de la CSN, Christophe Auger et un salarié de la FAS-CSN, Maurice Guertin, un nouveau retraité.
20h30: soirée dansante.

**IS LONGTEMPS
PLUS NOMBREUX»**

as les régions



ST-ROCH SUR RICHELIEU

Une lutte pour l'accès à la syndicalisation

Le 30 janvier dernier, le Syndicat des travailleurs et des travailleuses des Scies Richelieu (CSN) de St-Roch sur Richelieu a déposé une requête en accréditation syndicale pour représenter les 21 employé(e)s de cette p.m.e.

Quatre jours plus tard, le 3 février, le propriétaire de cette entreprise de fabrication et de réparation de scies, Gérard Durepos, a procédé à la mise à pied de 15 employé(e)s prétextant des raisons administratives. Pourtant cette entreprise fonctionne depuis près de 15 ans et compte parmi ses clients des quincailleries importantes telles RONA, UNITOTAL, ECLIPSE TORONTO, et des compagnies d'envergure comme ROCKWELL.

Qu'est-ce qui a incité les travailleurs et les travailleuses de cette entreprise, composés très majoritairement de femmes et de jeunes, à se donner un syndicat CSN? Deux jeunes travailleurs originaires de St-Roch, Michel Étier et Sylvain Goulet, nous expliquent les raisons qui les ont motivés à adhérer à un syndicat.

APPUI LARGE

Le Conseil central des syndicats nationaux de Sorel-Tracy (CSN), nous dit le responsable à l'organisation, Réal Gagnon, prépare une campagne d'appui large à ce nouveau syndicat.

L'exemple des Scies Richelieu est un autre cas classique d'accès à la syndicalisation démontrant l'urgence d'accélérer le processus d'accréditation syndicale.



«Pour se faire respecter!»
Michel Étier,
18 ans, originaire de
St-Roch sur Richelieu.

«J'ai commencé à penser au syndicat quand notre employeur a décidé de couper la période de dîner de 30 minutes à 15 minutes...

J'ai aussi réfléchi au syndicat parce que j'étais là depuis un bout de temps et que notre employeur a donné des plus hauts salaires à des nouveaux qui arrivaient aux «Scies».

On s'est aussi donné un syndicat pour améliorer nos conditions de travail et avoir de la protection. Les soudeurs respirent les vapeurs du gaz acétylène et d'autres employé(e)s, comme ceux qui sablent, sont soumis aux poussières. On veut arranger ça! On a vu par exemple des gars assez jeunes laisser l'ouvrage et changer de «job» parce qu'ils toussaient et qu'ils crachaient.



«Pour améliorer notre sort!»
Sylvain Goulet

«Comme j'étais décidé à aller parler du syndicat à Michel, c'est lui qui est venu m'en parler. Moi aussi j'ai pensé au syndicat à cause de la période de repas qui passait à 15 minutes. Mais j'y ai aussi pensé parce que je trouvais ça malsain à l'ouvrage. Les produits qu'on respire, les dégraissateurs qui s'ont emmagasinés dans une même pièce, pas loin d'où on travaille.

Je pense aussi qu'un syndicat c'est bon pour la protection de nos emplois.

petites nouvelles

CHICOUTIMI

Le syndicat bloque la détérioration des services

C'est après 3 journées de grève que les employé-e-s de l'hôpital de Chicoutimi ont forcé la direction de cet établissement à revenir sur sa décision de couper plusieurs postes et de négliger la qualité des services offerts aux bénéficiaires.

Le syndicat qui a été épaulé dans ses revendications par l'opinion publique régionale et par le comité des bénéficiaires de l'hôpital a ainsi obtenu que 40 postes soient affichés. En outre, les grévistes ont réussi à convaincre la direction de corriger la pénurie et la qualité de la lingerie utilisée par les bénéficiaires de l'établissement ainsi que d'éliminer les accessoires et le matériel contenant des éléments à base de MIUF. Les employé-e-s qui travaillaient au service de la stérilisation étaient en effet incommodés par une série d'allergies à cause de ces produits.

Il faut souligner que la lutte menée par ce syndicat de 1,360 membres a été appuyée par 28 autres syndicats du réseau des affaires sociales dans la région du Saguenay-Lac St-Jean.

Les grévistes ont défié une injonction qui avait été obtenue par la direction de l'hôpital et ils ont signé un protocole de retour au travail qui élimine toute répression et tout recours judiciaire.

Les négociations sur les points qui n'ont pas été finalisés avant le retour au travail se poursuivront au cours des semaines à venir.



Colloque sur l'avenir des services sociaux

Il y aura bientôt 15 ans que l'homme aura marché sur la lune alors que sur la terre, pour la majorité de la population le lot quotidien se résume à une ou l'autre facette de la misère.

Devant cette situation qui a été aggravée par les conséquences directes et indirectes de la crise économique, du chômage, du vieillissement de la population, les services sociaux répondent-ils aux besoins des Québécoises et des Québécois aux prises avec la misère?

Voilà le premier objectif que recherchent les syndicats des Centres de services sociaux affiliés à la FAS en organisant un colloque sur l'avenir des services sociaux au Québec, les 28 et

29 avril, à l'UQAM.

Cette rencontre à laquelle les usagers et usagères, les intervenants et les groupes communautaires et syndicaux sont conviés, permettra de dégager les assises de la solidarité et des revendications communes en vue de contrer la pseudo-réforme que veut imposer le gouvernement en transférant les services vers les départements de santé communautaire et les Centres locaux de service communautaires. Après la vague de coupures de 1981-82, le décret de 1983, les problèmes n'ont fait que s'accumuler de sorte que les services sociaux ne sont toujours pas considérés comme un droit.

Colloque sur l'avenir des services sociaux au Québec

UQAM
(Pavillon Lafontaine)
28-29 avril 1984

●
y aura-t-il
de la
misère
sur
la lune?

Colloque organisé par les syndicats des employé(e)s des Centres de services sociaux et des Centres locaux de services communautaires (FAS-CSN)

Nouvelles CSN 11

Des écoles à louer... pas cher?

Les organismes communautaires qui habitent des édifices appartenant à la CECM, se voient obligés d'assumer les taxes foncières, scolaires et municipales, suite aux modifications apportées à la loi sur la fiscalité municipale.

Jusqu'à ce jour, ces organismes n'avaient jamais assumé ces taxes. Or, voilà que depuis 1982, pas moins de 40 organismes sont aux prises avec ce problème. Et tout un problème. Qu'on en juge par les montants exigés: le Comité social Centre-Sud se voit réclamer un montant de \$103,000.; le Théâtre de quartier, \$14,000.; la Communauté Khmère du Canada, \$17,000.; le Comité-logements St-Louis, \$3,000.; etc.

Comme ces organismes sans but lucratif réussissent à peine à survivre à travers les coupures de subventions et leurs propres activités de financement, ils n'ont évidemment pas les moyens d'acquitter ces sommes qui leur sont réclamées.

C'est pourquoi plusieurs d'entre eux ont déjà entrepris des démarches visant à les exempter du paiement des taxes auprès de la Commission municipale du Québec (CMQ). Cependant, celle-ci ne peut dispenser un organisme que pour l'année en cours. Or, plusieurs organismes ont reçu en 1983 des comptes relatifs aux années 1981 et 1982.

Ce qui a soulevé la colère de François Lemay du Théâtre de quartier, «C'est absurde, nous ne savions même pas que nous avions à acquitter les dites taxes. Comment aurions-nous pu présenter une demande d'exemption?» Si on examine de plus près la loi sur la

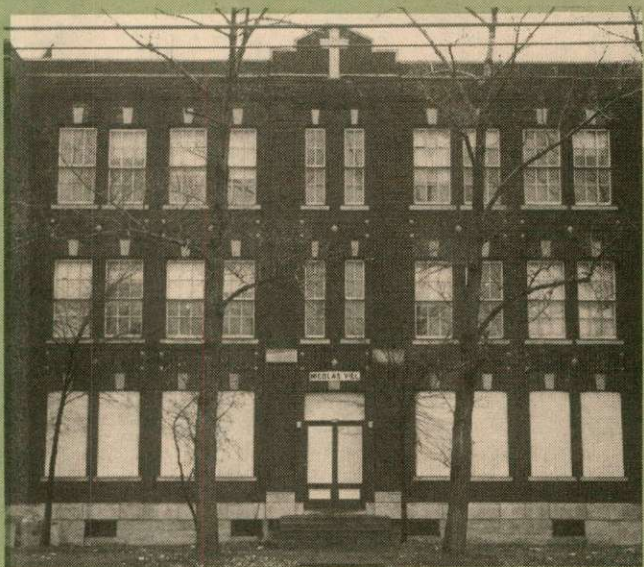
fiscalité municipale, on voit que, pour obtenir une exemption de toute taxe foncière, municipale ou scolaire, une institution ou un organisme doit remplir certaines conditions. L'une d'entre elles concerne les locaux qui «doivent être à l'usage du public et utilisés principalement à des fins culturelles, récréatives, sociales ou charitables.» (art. 204.10)

Les organismes concernés affirment répondre à cette condition car, disent-ils, leurs activités sont principalement culturelles, récréatives ou sociales. Cependant, la Commission municipale ne l'entend pas ainsi. Selon elle, ces locaux doivent être utilisés principalement à l'usage du public. «On ne peut pas dire que c'est la clarté qui brille dans l'interprétation de la loi,» d'ajouter François Lemay. Cette nuance signifie concrètement que la CMQ risque de rejeter plusieurs demandes d'exemption que présenteront les organismes communautaires.

«Il nous apparaît tout à fait injustifié qu'on fasse ainsi planer une épée de Damoclès sur la tête de nombreux organismes,» de déclarer Bernard Tremblay

du Comité social Centre-Sud. «Nos organismes rencontrent déjà de nombreux problèmes de financement. Allons-nous devoir désertier des écoles ne servant plus aux Commissions scolaires parce que les taxes ne

peuvent pas être acquittées? Et les commissions scolaires devront-elles condamner des édifices qui sont encore habitables et qui pourraient bénéficier à la communauté?»



À LOUER

les pouvoirs et la torture

La déclaration universelle des droits de l'homme stipule à l'article 5 que: «Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants». Cependant, chaque année, Amnistie internationale reçoit des quatre coins du monde des témoignages et des informations confirmant l'utilisation clandestine

de la torture. Des régimes politiques administrent la torture à des opposants politiques.

Afin de sensibiliser la population à ce phénomène répandu, la Section canadienne d'Amnistie internationale organise une conférence intitulée «Pouvoirs et torture» les 4 et 5 mai prochains au Pavillon Leacock de l'Université McGill, à Montréal.

**Pour informations
Amnistie internationale
1800 ouest
boulevard Dorchester
Montréal**



DROITS ET LIBERTÉS

Campagne de financement

La Ligue des droits et libertés lance cette année sa première campagne publique avec un objectif de \$70,000. Cette campagne a débuté dans les divers médias durant les deux premières semaines de février et a permis de récolter \$20,000. Cet organisme se tourne maintenant vers les individus, les groupes et les syndicats pour accroître son membership et rencontrer son objectif financier.

Cette campagne de financement a été rendue nécessaire car Centraide a coupé la subvention de \$65,000, qu'elle accordait à la Ligue. Gilles Cousineau, responsable du service de planification de Centraide, nous a indiqué que son organisme avait reçu de nombreuses plaintes et critiques du public sur la façon dont les porte-paroles de la Ligue sont intervenus à la suite des événements dramatiques entourant l'émeute de la prison d'Archambault. Selon M. Cousineau, on aurait manqué de psychologie sociale en lançant un débat sur le traitement réservé aux détenus et en ne prenant pas assez en considération la sensibilité du public et des familles éprouvées des gardiens face à ces événements.

Mme Jocelyne Lamoureux de la Ligue affirme cependant qu'en raison de sa mission, l'organisme

se devait de dénoncer les repréailles et les traitements cruels et injustes exercés sur les détenus après l'émeute d'Archambault. D'ailleurs, Amnistie Internationale est intervenue récemment pour étudier les plaintes portées par les détenus.

La Ligue des droits et libertés invite donc tous ceux et toutes celles qui

sont conscient(e)s qu'il existe, au Québec, des situations de discrimination et d'injustice vécues par des citoyennes et des citoyens à contribuer au développement et à la vitalité d'un organisme voué à la défense des droits et libertés.

Pour une présence active dans la défense des droits individuels et collectifs, ap-

portez une contribution, même modeste, à l'autonomie financière de la Ligue des droits et libertés. Et devenez membre. Adressez votre contribution à:

Ligue des droits et libertés
1825, rue Champlain
Montréal, H2L 2S9
Tél.: 527-8551.



Du théâtre pour nous!?

Du 19 au 23 avril prochains, l'Association québécoise du jeune théâtre (AQJT) organise le Festival québécois de théâtre amateur.

Au programme on note des pièces d'auteurs progressistes et engagés, et notamment «Joe Beef» de David Fennario interprété par le Black Rock Community Group de Verdun; «Astu des bibittes» joué par La gang à tout le monde de Montréal Nord; «Les boules à mythe» de Lina Beaulieu et rendu par La troupe des treize. Et plusieurs autres.

La présidente d'honneur est Louissette Dussault, une comédienne bien connue. Les représentations auront

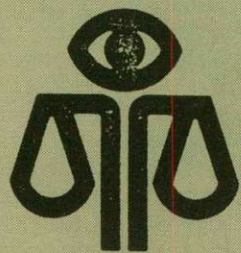
lieu à l'École nationale de théâtre, 5030 rue St-Denis et à l'Atelier Continu, 1200 rue Laurier-est, Montréal.

Nickel

Du 17 au 28 avril, à la salle Fred Barry, le Théâtre du Nouvel Ontario présente, en co-production avec le Centre national des arts, NICKEL, une pièce de Brigitte Haentjens et Jean-Marc Dalpé.

Nickel raconte d'une façon touchante les efforts des travailleurs de l'industrie minière à Sudbury au moment d'une des nombreuses campagnes de syndicalisation dans les années '30. Ce spectacle en quatre langues (Français, anglais, italien, ukrainien, quoique surtout en français) reflète la vie, les luttes, l'hu-

mour et les passions des mineurs de leurs familles. Le Théâtre du Nouvel Ontario, créé il y a onze ans, est la première troupe franco-ontarienne à se produire en salle à Montréal.



1932,
la ville du

NICKEL

une histoire d'amour
fond de mines

conditions de travail

FNEEQ: Pour la survie du niveau collégial

L'an prochain, il y aura 10.000 étudiantes et étudiants de plus dans les CÉGEPs qu'en 1982-83; et pourtant, les enseignantes et enseignants seront 500 de moins pour assurer ce surplus de tâche. En deux ans, ce sont 1.300 emplois qui auront disparu, emplois qui auraient en grande partie été détenus par des femmes.

Ce n'est pas là le résultat d'une augmentation de productivité due à l'implantation de technologies nouvelles, mais bien l'impact d'un choix gouvernemental fort discutable: «freiner en qualité et quantité la croissance de l'éducation collégiale».

En plus de décider pour les étudiantes et étudiants et leurs parents qui aura

droit au «gros lot» de l'éducation, il détériore cette éducation en imposant des surcharges de travail allant jusqu'à près de 20% aux enseignantes et enseignants tout en diminuant leurs salaires. Il s'ensuit que les enseignantes et enseignants voyant accroître leurs périodes d'enseignement et de préparation de cours, ce sont les rencontres individuelles avec les étudiantes et étudiants qui subissent le contrecoup. Du 6 à 7 minutes hebdomadaires par étudiante et étudiant dont chaque professeur disposait, pour les rencontrer individuellement, il ne reste plus rien; qu'importe, on est à l'ère de la robotisation...

Les effets sont catastrophiques: ainsi, à Sept-Îles, le taux d'abandon des étudiantes et étudiants aurait doublé. Partout, le taux d'échec a subi une hausse proportionnelle à celle de la tâche. Pendant que le ministère de l'Éducation annonce à la télévision que «l'école c'est l'avenir!...», il vide ces mêmes écoles en les détruisant.

Les enseignantes et enseignants de CÉGEP affiliés à la FNEEQ-CSN ont décidé de réagir et de contrer les intentions du gouvernement. Ils ont lancé une pé-

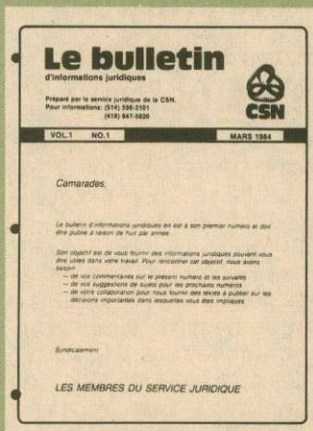
tition demandant l'annulation de la nouvelle hausse de la tâche prévue par les décrets; tous les citoyens et citoyens du Québec, conscients de l'importance d'une éducation collégiale de qualité pour l'avenir de leurs enfants, seront appelés à la signer.

Et alors que le Ministère de l'Éducation entend à nouveau augmenter la tâche «sans avoir encore de données disponibles sur les impacts de la hausse de la tâche» et que la Fédération patronale des CÉGEPs dit n'avoir aucun «écho» d'effets négatifs, ce sont les administrations locales des collèges, qui elles sont plus près des étudiantes et étudiants, qui commencent à crier au secours et à réclamer l'annulation de la nouvelle hausse de tâche. Il semble donc que, malgré la propagande gouvernementale, les enseignantes et enseignants n'ont pas le temps de se «tourner les pouces»...

nouvelles publications

Justice

En mars 1984, les salariés du Service juridique de la CSN ont édité le premier numéro de «Le bulletin d'informations juridiques». Ce quatre pages semi-tabloïd contient des informations juridiques pouvant être utiles aux membres de la CSN. Le service juridique compte bien en imprimer huit par année.



CEGEP: un choix

-geler la tâche

ou

-geler leur avenir?



Fédération nationale des enseignants et des enseignantes du Québec

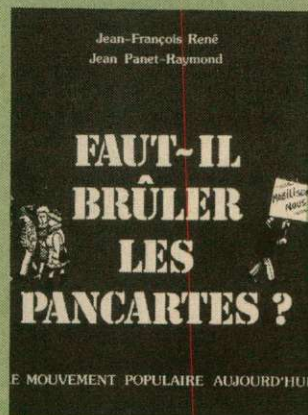


«Faut-il brûler les pancartes?»

Quels facteurs feront ou non que la population se regroupera et se mobilisera autour d'un enjeu qui les touche directement? Les luttes contre l'endettement des classes populaires, pour le gel des loyers, et contre la taxe d'eau pour les assisté-e-s sociaux susciteront-elles une adhésion automatique des premières personnes concernées?

Deux militants des groupes populaires, Jean-François René et Jean-Paul Raymond ont posé ces questions et ont voulu dégager des perspectives des luttes passées et récentes du mouvement populaire afin d'en tirer des acquis. Ils se sont mis à l'ouvrage et

avec le support de militants et militantes des groupes populaires ont publié: «Faut-il brûler les pancartes?». Pour informations: ACEF-1212 rue Panet ou le journal communautaire «La Criée», 1710 rue Beau-dry.



«Construction: en finir avec l'insécurité!»

La revue mensuelle «Vie ouvrière» a consacré son numéro de mars 1984 aux travailleurs de l'industrie de la construction qui cette année luttent pour le renouvellement de leur convention collective (le décret). Ce numéro intitulé «Construction: en finir avec l'insécurité» identifie la clé pour résoudre le chantage éhonté auquel sont soumis quotidiennement ce groupe d'ouvriers: la sécurité d'emploi.



BILLET

COMME AU HOCKEY...

Si l'on juge des performances de son équipe dans les négociations actuelles de l'industrie de la construction, Louis Laberge ne méritera sûrement pas le titre d'instructeur de l'année.

Jusqu'à maintenant, si son équipe «lance et compte...» c'est plus souvent dans ses propres buts que dans celui des adversaires les entrepreneurs de l'AECQ.

S'agit-il de myopie? S'agit-il d'emportements passagers des joueurs? Ou doit-on poser la question qui vient vite aux lèvres: savent-ils jouer?

Car certaines des tactiques utilisées ont un je-ne-sais-quoi de déroutant surtout si, comme dirait l'autre, ses joueurs «bougonnent» quand ils jouent.

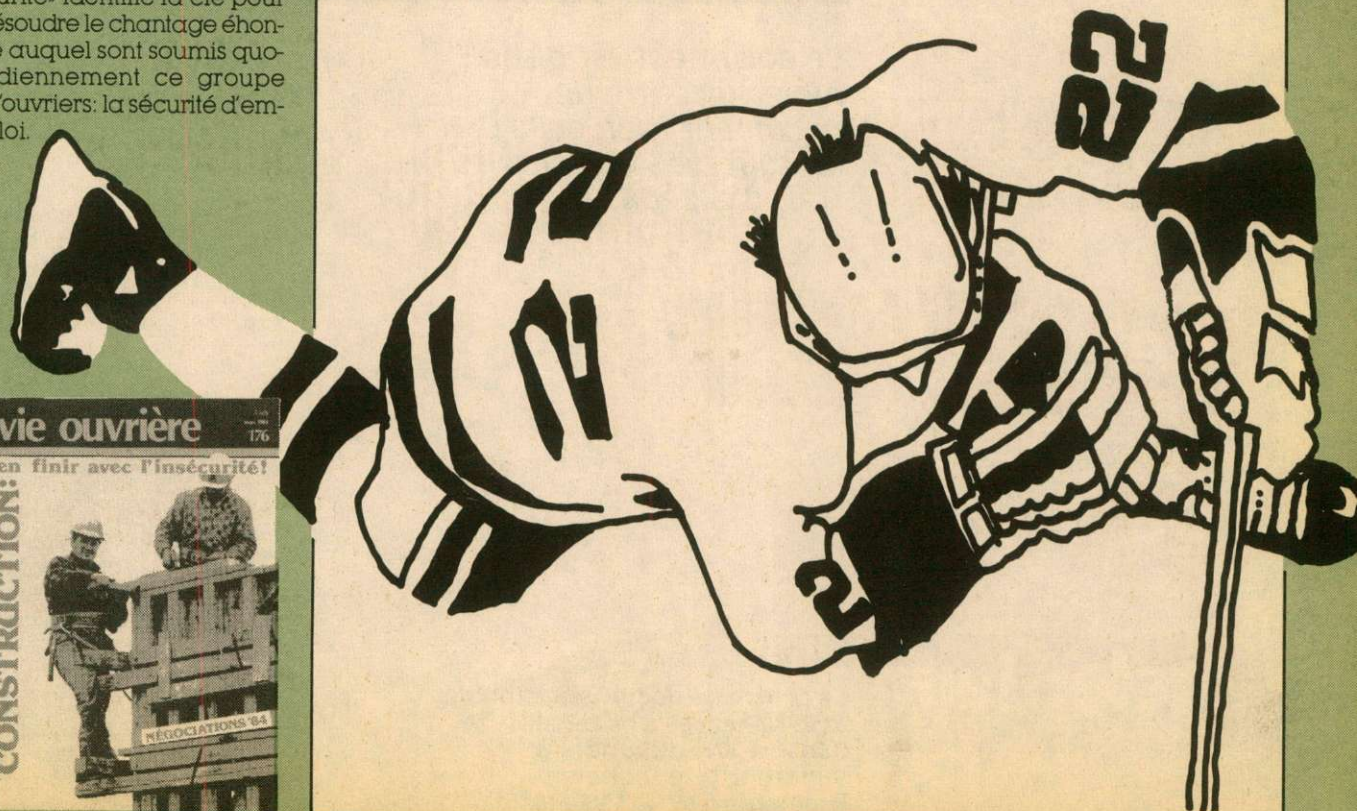
D'abord, on ne fait pas une équipe avec seulement des Normand Baron. Il est clair que l'usage qu'on fait de tels joueurs doit nécessairement être utile à d'autres joueurs, plus habiles manieurs de la rondelle, comme un Lafleur ou un Mats Naslund ou même un Mario Tremblay...

Ensuite, on lance pas les joueurs dans la mêlée sans quelques périodes de pratique, surtout en série éliminatoire, où les erreurs de jugement que l'on commet profitent aussitôt aux adversaires, et cela sans lendemain.

Il est également bon que les joueurs sachent ce qu'ils font.

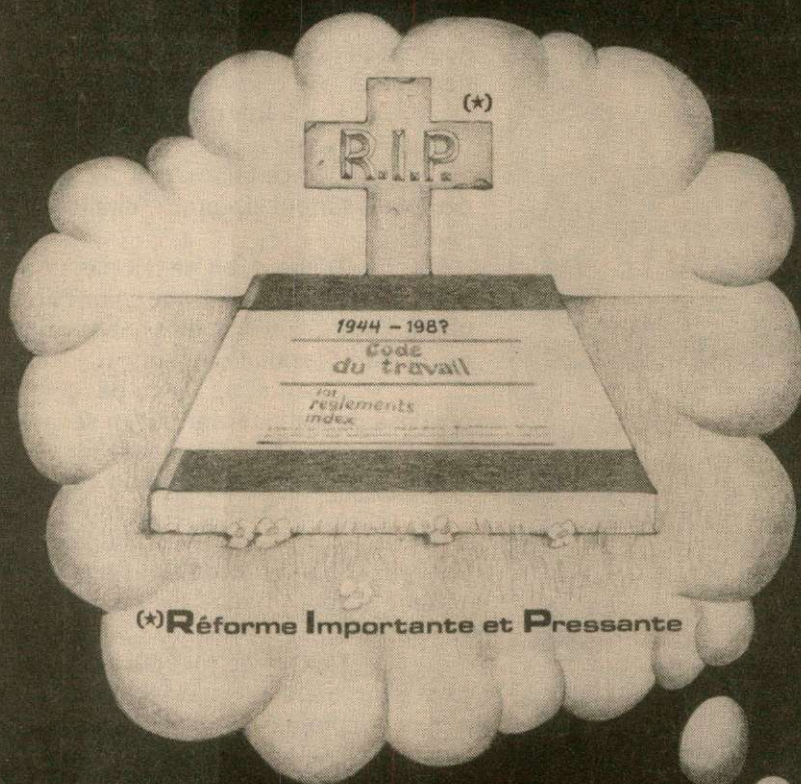
Un exemple: ils ne doivent pas s'acharner à convaincre l'adversaire qu'il est préférable de jouer sur une grande patinoire plutôt que sur dix petites. Une telle confusion des sentiments provoque l'hilarité même des coéquipiers, surtout si, pour nous convaincre, on remet tout bonnement la rondelle à l'adversaire.

Parlant de rondelle, il est important que les joueurs sachent que c'est en la contrôlant qu'on contrôle la partie. Et que le jeu de passes est un bon moyen de compter des buts. Du moins plus facilement qu'en la gardant pour soi tout seul. D'ailleurs, pourquoi ne pas faire confiance à ses coéquipiers? N'est-ce pas Jacques Lemaire, un connaisseur, qui disait récemment: «C'est fini le temps où on se faisait sortir de la patinoire».



L'ACCÈS À LA SYNDICALISATION AU QUÉBEC

Depuis plusieurs années, le monde syndical réclame une réforme en profondeur du code du travail, afin de favoriser davantage un véritable accès à la syndicalisation pour les travailleurs et les travailleuses du Québec. Une publication qui explique réellement par des cas concrets toutes les entraves à l'accréditation syndicale. Un guide, aussi, sur les modifications fondamentales qui doivent être apportées au code du travail, pour qu'un véritable droit à la syndicalisation puisse s'exercer.



(*) Réforme Importante et Pressante

Ce document est disponible au centre de documentation de la CSN au coût de \$1.00 plus les frais d'expédition.

Le centre de documentation de la CSN. Heures d'ouverture: de 13h30 à 17h, du lundi au vendredi; téléphoner au préalable à (514) 598-2151